
Premier ministre

Arrêté du 24 JAN 2011
modifiant l'arrêté du 20 janvier 2011 portant composition du comité technique paritaire des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 relatif à la création du comité technique paritaire des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2011 portant composition du comité technique paritaire des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre ;

Arrête

Article 1^{er}. – Est nommé en qualité de représentant suppléant de l'administration au comité technique paritaire des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre :

- Monsieur Jérôme FILIPPINI, directeur, adjoint au secrétaire général du Gouvernement, en remplacement de Monsieur François SENERS.

Article 2. - Le directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Premier ministre, par délégation,
le Directeur des services administratifs
et financiers du Premier ministre


Patrick MILLE